

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 09/04/2019	Dossier complet le : 	N° d'enregistrement : 2019-ARA-KKP-1917

1. Intitulé du projet

Création d'un bâtiment commercial Intermarché et d'une station-service en lieu et place des deux habitations actuellement sur site, sur la commune de VALLON EN SULLY.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique
Nom : _____ Prénom : _____

2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale : L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : M. Pierre LEBLANC

RCS / SIRET :

3	3	4	0	5	5	6	4	7	0	0	5	7	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique : SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 41 de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'environnement	Parking de 66 places de stationnement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la création d'un bâtiment commercial INTERMARCHÉ, d'une station service avec un parking de 66 places, un abri vélo et deux abris à chariots sur un ensemble de parcelle représentant près de 6 791m².

Le site est actuellement occupé par deux habitations privatives.

Le projet comprend :

- La démolition de 3 bâtiments (2 habitations) présents ;
- La création d'un bâtiment commercial avec une superficie de vente de 968 m² ;
- La création de 66 places de parkings dont 2 places PMR, 2 places familles, 7 places voitures électriques ;
- 2 abris à chariots et un abri deux roues.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est :

- De présenter une offre alimentaire et non-alimentaire de proximité aux habitants de la commune ;
- De créer des emplois et rendre la commune plus attractive ;
- De redynamiser la zone en implantant une activité commerciale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée de chantier pour ce projet sera de 10 mois.

Durant la phase travaux, une charte "Chantier propre" signée par les entreprises réalisant les travaux sera mise en place afin de limiter les nuisances (poussière, circulation, pollution visuelle, déchets, gestions des eaux, bruit,...). Un responsable "environnement" sera nommé afin de veiller au respect de ces prescriptions.

Ces travaux entraineront de la circulation d'engins et de matériaux autour du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du site impliquera :

- La présence de clients durant les horaires d'ouvertures du magasin ;
- Le travail des employés ;
- Le passage de véhicules de livraison ;
- Le passage de clients au niveau de la station-service ;
- La collecte des déchets ;
- L'entretien des espaces verts et des ouvrages de gestion des eaux pluviales ;
- L'entretien des installations techniques

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant d'exploitation commerciale. + CDAC

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiments supermarchés dont surface de vente Parkings / Voiries Station services Espaces verts	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Jean Pétrin
03190 VALLON EN SULLY

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans un rayon de 5 kilomètres, trois ZNIEFF de type I et II ont été identifiés. ZNIEFF de type II - Identifiant : 830020592 ; "Vallée du cher" à 100 m SUD. ZNIEFF de type I - Identifiant : 830020374 ; "Vallée du cher en aval de montlucon" à 100 m SUD. ZNIEFF de type I - Identifiant : 830020519 ; "Bords de l'Aumance d'herisson à Meaulne" à 3km EST.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vallon en Sully est soumise à un PPR Inondation, il a été approuvé le 25/07/2000. Le site ne se situe pas dans une zone d'aléa, cependant, elle se trouve à moins de 200 m d'une zone d'aléa fort. Il n'y a aucun autre PPRN ou PPRT sur la commune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe aucun site BASIAS ou BASOL au droit du site. Il y a néanmoins trois sites recensés BASOL dans un rayon de 500 m autour du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe 8 captages d'eaux potables présents sur la commune de Vallon en Sully. Les captages sont à environ 1 km au nord du site, et celui-ci est au-delà des périmètres de protection éloignés.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun site Natura 2000 au droit du site, ou dans un rayon de 5 km autour.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera desservi par le réseau d'alimentation en eau potable de la commune de VALLON EN SULLY. Aucun prélèvement ne sera effectué dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Ci-dessus
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3 bâtiments seront démolis dans le cadre du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est déjà partiellement imperméabilisée, mais une partie est enrherbé.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche se situe à 5,1 km à l'est du site d'étude, celui-ci n'a pas d'impact sur ces sites protégés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de VALLON EN SULLY n'est pas concerné par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe dans une zone d'aléa de niveau 2 (faible) pour les risques sismiques, et sur une zone d'aléa faible pour le retrait et le gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe dans une zone de potentiel radon de niveau 3. La commune ne fait pas l'objet d'arrêtés mériules et termites.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : trafic d'engins pouvant effectuer des livraisons et évacuation des déchets de démolition. En phase d'exploitation : trafic lié aux véhicules des clients, employés, camions de livraisons, d'entretien et de collecte des déchets.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les sources de bruits pourront être liées au trafic des véhicules sur le site et aux installations techniques des bâtiments commerciaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les odeurs pourraient provenir de la zone déchets. Les déchets du site seront gérés dans des bas assurant le tri des différents déchets en vue d'assurer leurs valorisations.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la taille du projet et de la gestion des déchets envisagé, le projet ne devrait pas générer de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra engendrer des vibrations en phase travaux uniquement et ce de manière temporaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses du projet seront limitées et correspondront à l'éclairage du parking et des candélabres. Ces nuisances seront limitées car l'arrêté suivant sera respecté : - Arrêté du 25/01/2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels ; - Décret 2012-118 du 30/01/2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré-enseignes. Le site se situe en milieu urbain impactée par la pollution lumineuse.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, les installations de combustion et de compression frigorifique ainsi que le trafic sur la zone pourront être à l'origine d'émissions atmosphériques. La maintenance et l'entretien de ces installations techniques permettront de limiter les rejets atmosphériques.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site objet du projet de construction est actuellement partiellement imperméabilisé. Les aménagements prévus comprennent la mise en place d'espaces verts qui auront pour effet d'augmenter la gestion des eaux pluviales à la parcelle par infiltration. Le site rejettera donc toujours ses eaux pluviales dans les réseaux actuellement sollicités mais les volumes et débits rejetés se retrouveront amoindris.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront collectées via un réseau séparatif et raccordées sur le réseau public. Les eaux grasses des laboratoires du supermarché seront prétraitées par un bac à graisse avant rejet aux eaux usées. Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les pistes et la zone de dépôtage de la station-service seront prétraitées par un séparateur à hydrocarbures.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de l'Intermarché et de la station-service entrainera la production de déchets non-dangereux (DIB, cartons, plastiques, fermentescibles) et dangereux (hydrocarbures). Ces déchets gérés par des prestataires agréés et éliminés dans des filières appropriées. Une zone déchets spécifique sera aménagée dans la cour extérieure.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de VALLON EN SULLY dispose de plusieurs monuments historiques référencés sur la base mérimée. Le plus proche du site du projet est l'Eglise Saint-Blaise située à 1,2 km à l'ouest du site. Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'effectue sur un terrain qui sert actuellement à l'habitation. L'usage des sols peut être légèrement modifiés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Annexe 2 Etude Environnementale A.D Environnement Chapitre 6 - Mesures

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cf. Annexe 2 Etude Environnementale A.D Environnement Chapitre 7 - Auto-évaluation

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 1 - Annexe Cerfa - Annexe 2 - Etude - Annexe 3 - Plan masse projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Miribel

le,

08/03/2009

Signature

L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES
24, Rue Auguste Chabrières
75015 PARIS
Tél. 01.69.64.12.61 - Fax 01.69.64.12.60
SIRET 334 55 647 00575 - APE 4711F



AID environnement

IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES

24 rue Auguste Chabrières
75015 PARIS

DOSSIER CAS PAR CAS – Annexe au CERFA n°14734*03

Projet Création d'un INTERMARCHE sur la commune de VALLON EN SULLY (03)

Etude de cas environnemental - Complément du CERFA

Chargée d'étude	Superviseur	Date	Version
Noémie Moulin	Rémi STEPHANOU	22/02/2019	V ₁



Siège social : 12 Rue Plantevin - 42 000 SAINT ETIENNE - Tel 04 77 74 84 99 - Fax 04 77 61 24 80

Agence Rhône-Alpes Est : Business Center des Césardes, 275 Route des Creuses – SEYNOD - 74 600 ANNECY

www.ad-environnement.fr / contact@ad-environnement.fr

A.D Environnement – Siret 481 703 270 00035 – assuré RC/RC Pollution auprès d'AXA

SOMMAIRE

1.	INTITULÉ DU PROJET.....	3
2.	IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE.....	3
3.	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	3
4.	CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET	4
4.1.	DESCRIPTION DU SITE	4
4.2.	NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET	6
5.	SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE IMPLANTÉE ET IMPACTS DU PROJET.....	8
5.1.	RESSOURCES.....	8
5.1.1.	<i>Ressource en eaux</i>	8
	Contexte hydrologique.....	8
	Qualité des eaux superficielles.....	9
	Contexte hydrogéologique	9
	Qualité des eaux souterraines.....	9
	Usage des eaux souterraines.....	9
	Alimentation en eau du site.....	11
	Utilisation de l'eau.....	11
5.1.2.	<i>Matériaux</i>	11
5.2.	MILIEU NATUREL	13
5.2.1.	<i>Natura 2000</i>	13
5.2.2.	<i>ZNIEFF</i>	13
5.2.3.	<i>Arrêté de protection des biotopes</i>	13
5.2.4.	<i>Zones humides</i>	13
5.2.5.	<i>Site classé, site inscrit</i>	13
5.2.6.	<i>Consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes</i>	13
5.3.	RISQUES.....	13
5.3.1.	<i>Risques industriels et technologiques</i>	13
	Données BASIAS – BASOL :	13
	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :	14
	Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) :	14
5.3.2.	<i>Risques naturels</i>	14
	Plan de prévention des risques naturels prévisibles.....	14
	Retrait gonflement des argiles.....	14
	Risques miniers.....	15
	Risque sismique	15
5.3.3.	<i>Risques sanitaires</i>	15
5.4.	NUISANCES	16
5.4.1.	<i>Liées aux trafics</i>	16
5.4.2.	<i>Liées aux émissions sonores</i>	16
5.4.3.	<i>Liées aux odeurs</i>	16
5.4.4.	<i>Liées aux vibrations</i>	16
5.4.5.	<i>Liées aux émissions lumineuses</i>	16
5.5.	EMISSIONS	17
5.5.1.	<i>Qualité et de l'air et rejets atmosphériques</i>	17
5.5.2.	<i>Gestion des eaux pluviales</i>	17
5.5.3.	<i>Effluent : gestion des eaux usées</i>	17
5.5.4.	<i>Gestion des déchets</i>	17
5.6.	PATRIMOINE / CADRE DE VIE / POPULATION	17
5.6.1.	<i>Patrimoine</i>	17
	Monuments historiques.....	17
	ZPPAUP.....	17
5.6.2.	<i>Modifications des activités humaines / Usages du sol</i>	17
5.6.3.	<i>Impacts cumulés des projets</i>	19
7.	AUTO-ÉVALUATION.....	20

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site sur fond cartographique de l'IGN 1/8500 ^{ème} (source : Géoportail)	4
Figure 2 : Extrait du Cadastre	5
Figure 3 : Présentation du site dans son environnement sur vue aérienne	5
Figure 4 : Localisation des cours d'eau présents à proximité de la zone d'étude (source : Géoportail)	8
Figure 5 : Evolution du niveau d'eau du Cher à MONTLUCON (en haut) et à SAINT-AMAND-MONTROND (en bas)	9
Figure 6 : Périmètres de protection des captages de "La Laisse" à VALLON EN SULLY (Source : atlasanté) ..	10
Figure 7 : Localisation des points d'eau présents dans la zone d'étude	11
Figure 8 : Extrait de la carte géologique de VALLON EN SULLY à l'échelle 1/10 000	12
Figure 9 : Localisation des sites BASIAS et BASOL	14
Figure 10 : Carte du risque retrait-gonflements des argiles à l'échelle 1/5000	15
Figure 11 : Photographies aériennes historique du site.....	18

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractéristiques des points d'eau aux abords du site	10
Tableau 2 : Caractéristiques des sites BASIAS présents dans un rayon de 500 m autour du site.....	13

1. INTITULÉ DU PROJET

Création d'un bâtiment commercial Intermarché et d'une station-service en lieu et place de plusieurs habitations déjà sur site.

2. IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le porteur du projet est une personne morale « L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES » de numéro de SIRET 33405564700575.

3. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

En amont de la création du bâtiment commercial INTERMARCHE situé « rue Jean Petrin, 03190 VALLON EN SULLY», le Maître d'Ouvrage souhaite réaliser un état des lieux environnemental du site afin de mieux maîtriser les enjeux associés.

Selon ses caractéristiques, le site visé est soumis à une procédure cas par cas au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement (Rubrique 41- relative à la création d'aires de stationnement).

Afin de répondre à cette demande de l'autorité environnementale et d'anticiper les éventuels enjeux environnementaux inhérents à ce projet, A.D Environnement a été sollicité pour réaliser un état des lieux environnemental global et le dossier d'examen au cas par cas.

La présente étude confronte les caractéristiques du projet avec les exigences réglementaires et la vulnérabilité environnementale des milieux susceptibles d'être impactés.

Ce rapport complète le Cerfa n°14734-03 sur les éléments suivants :

- Caractéristiques du site et du projet d'aménagement,
- Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
- Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

Cette étude est annexée au formulaire Cerfa n°14734-03 de demande d'examen au cas par cas.

4. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET

4.1. Description du site

Le site d'implantation du projet est localisé sur la commune de VALLON EN SULLY dans le département de l'Allier en région Auvergne Rhones-Alpes. La commune comptabilise environ 1 578 habitants et fait partie de la communauté de communes du « Val de Cher ».

Le site est localisé à l'Ouest du centre de la commune de VALLON EN SULLY, au croisement entre la rue Jean Pétrin et la Route de Montluçon.

Les parcelles concernées sont référencées AN n°150, 151, 156 et 157, présentent une superficie d'environ 6 791m² (voir figure 2).

La carte suivante localise le site dans son environnement proche.

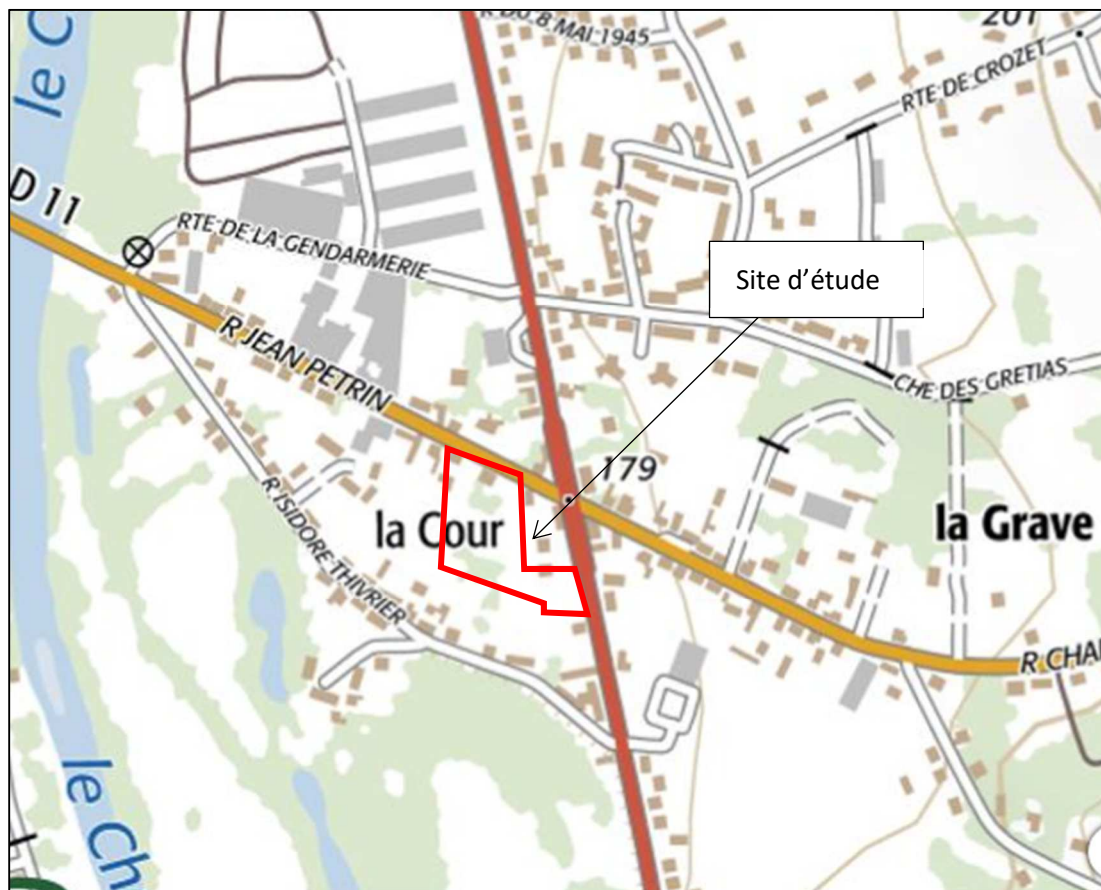
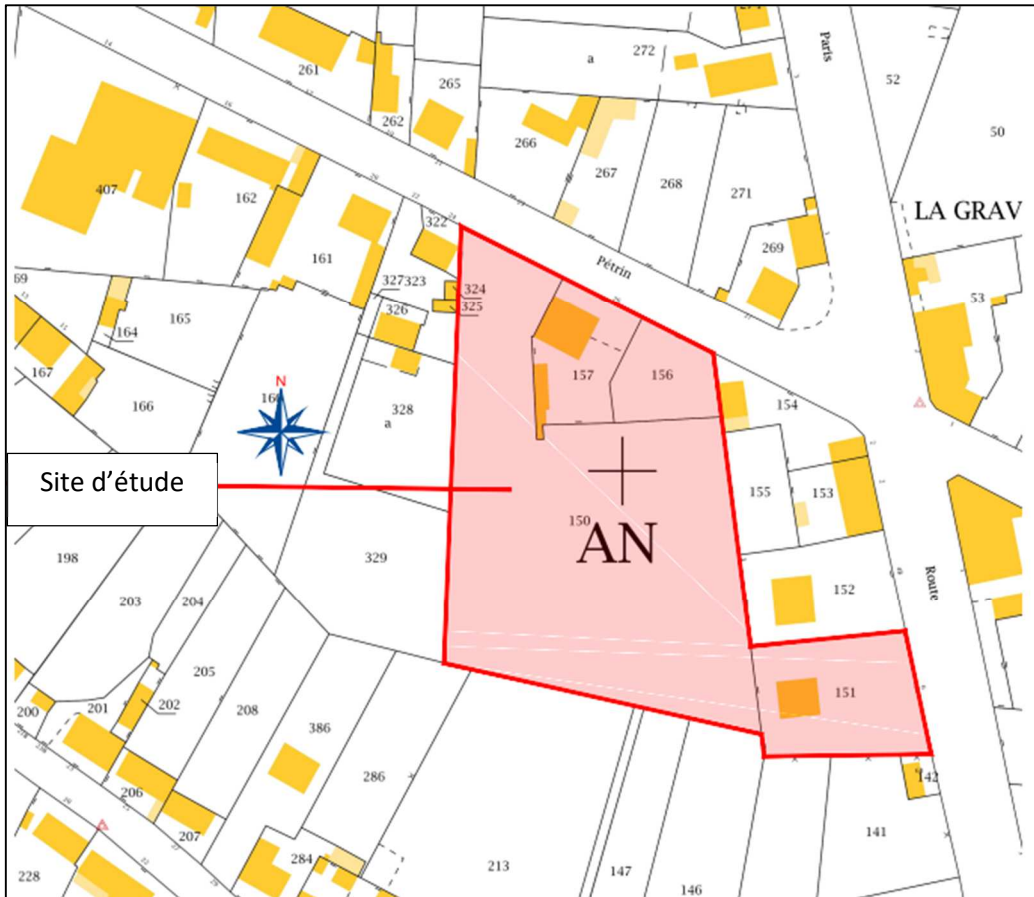


Figure 1 : Localisation du site sur fond cartographique de l'IGN 1/85000ème (source : Géoportail)



**Figure 2 : Extrait du Cadastre
(Source : cadastre.gouv.fr)**



Figure 3 : Présentation du site dans son environnement sur vue aérienne

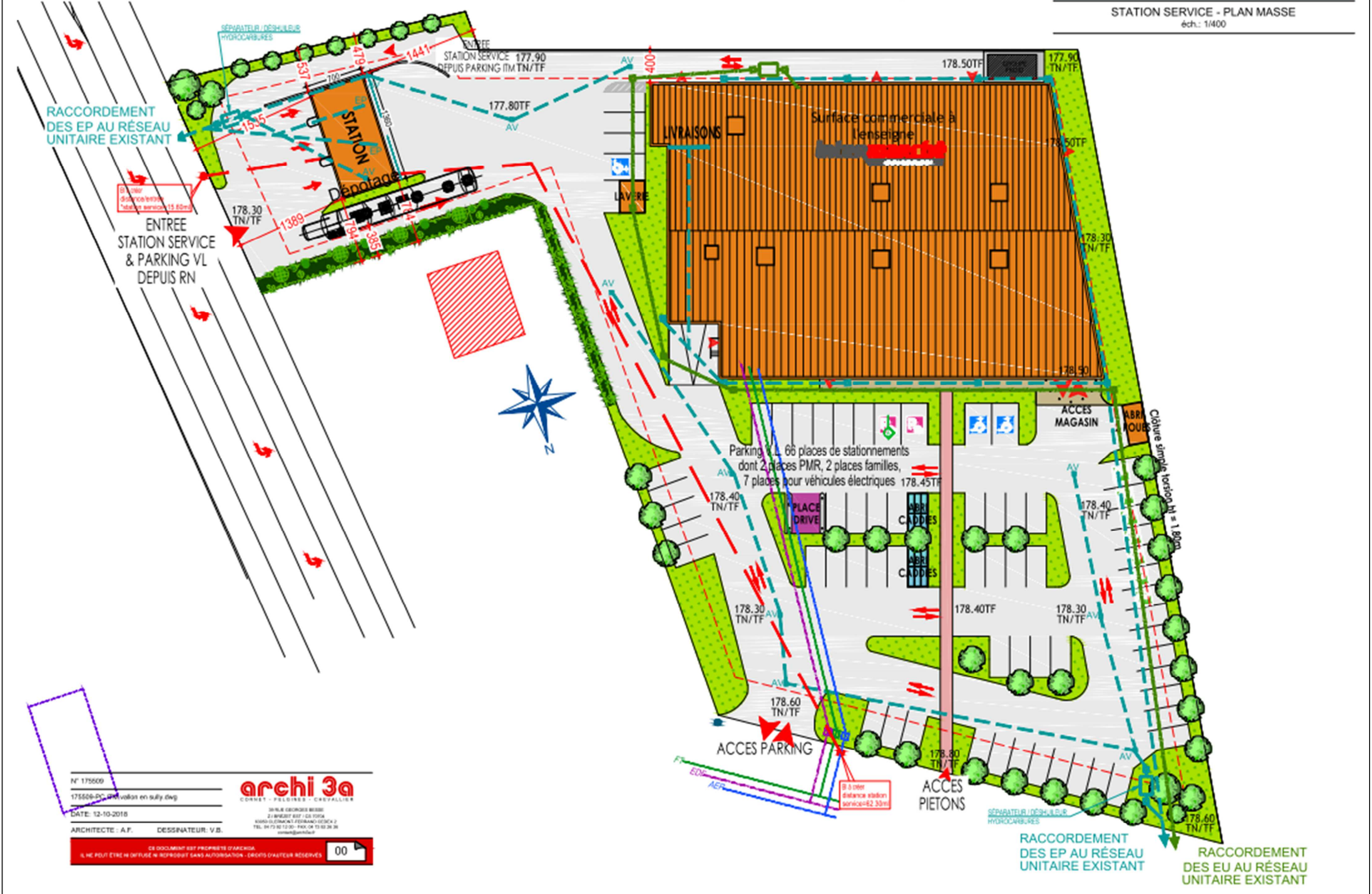
Le site est actuellement partiellement aménagé et imperméabilisé. Il est bordé :

- Au Nord par la rue Jean Pétrin, et plus au Nord par des habitations ;
- Au Sud par des jardins et des habitations ;
- A l'Est par des habitations, ainsi qu'un restaurant, « le Tire-Bouchon » ;
- A l'Ouest, par des habitations et un magasin de matériel de motoculture.

4.2. Nature et objectifs du projet

Cf. Cerfa

Le plan d'avant-projet et Le plan des façades du bâtiment sont présentés ci-après. Il est également disponible en Annexe 2



N° 175500
175500-PC Vallon en sully dwg
DATE: 12-10-2018
ARCHITECTE : A.P. DESSINATEUR: V.B.

archi 3a
CORNET - PELOUDES - CHEVALLIER

30-14-8 GEORGES BOUQUET
21 IMPASSE RUST - 03 1030
50000 GLOUANGEY - FRENCH GUINEA 2
TEL: 04 77 82 12 30 - FAX: 04 77 82 24 34
www.archi3a.com

CE DOCUMENT EST PROPRIÉTÉ D'ARCHI3A.
IL NE PEUT ÊTRE NI DIFFUSÉ NI REPRODUIT SANS AUTORISATION - DROITS D'AUTEUR RÉSERVÉS

00

5. SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE IMPLANTÉE ET IMPACTS DU PROJET

5.1. Ressources

5.1.1. Ressource en eaux

Sources : Banque de données du Sous-Sol (www.infoterre.brqm.fr)
 Portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines (www.adeseaufrance.fr)
 ARS Allier

Contexte hydrologique

Le projet est longé à 400 m à l'est, par le Cher, qui traverse la commune de Vallon en Sully.

À l'échelle du bassin, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) fixe pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de "bon état des eaux". La commune de VALLON EN SULLY est implantée au sein du SDAGE Loire-Bretagne. A échelle plus fine, la commune se trouve également dans le périmètre du SAGE e également dans le périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Cher Amont. Aucun contrat de rivière n'a été établi sur la commune.

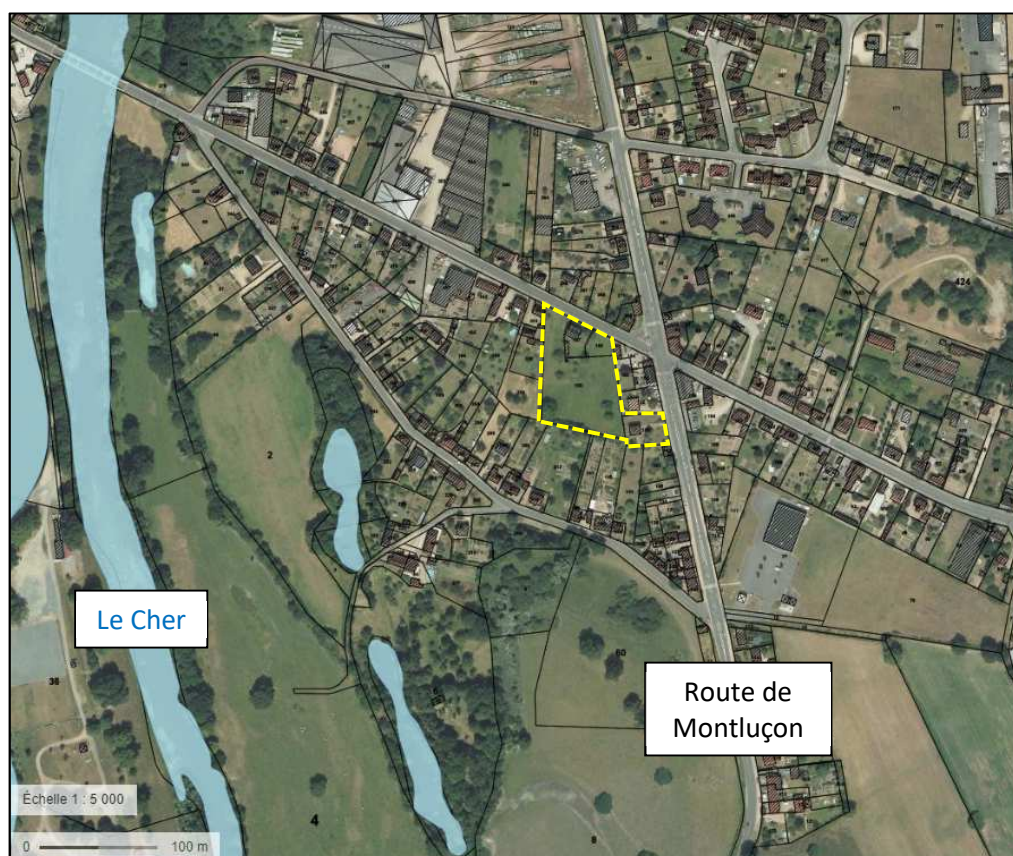


Figure 4 : Localisation des cours d'eau présents à proximité de la zone d'étude (source : Géoportail)

Le site se situe à 350 m à l'Est du Cher. La masse d'eau concernée est « Le Cher depuis MONTLUÇON jusqu'à la confluence avec l'Aumance », référencée FRGR0148.

La commune de VALLON EN SULLY dispose d'un PPRI approuvé le 25/07/2000. Il n'y a aucun aléa au droit du site, cependant, un aléa fort se trouve à moins de 200 m au Sud.

Qualité des eaux superficielles

Une station d'analyse des eaux du Cher se situe sur la commune de VALLON EN SULLY (code station 04060500). En date du 04/11/2015, les états écologique et biologique de la masse d'eau ont été jugés comme médiocre.

Contexte hydrogéologique

La commune se situe entre deux stations de mesures du niveau des eaux du Cher :

- Le Cher à MONTLUCON (Code station : K5220900) située à 20 km à l'Amont (Sud) du site ;
- Le Cher à SAINT-AMAND-MONTROND (Code station : K5400920), située à 7 km à l'Aval (Nord) du projet.

Les tableaux ci-dessous reprennent l'évolution du niveau des eaux du Cher sur ces stations en moyenne sur une année :

Écoulements mensuels (naturels) - données calculées sur 32 ans

	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Débits (m3/s)	28.90 #	29.30 #	23.00 #	19.80 #	17.90 #	12.50 #	5.330 #	3.440 #	3.960 #	6.940 #	10.10 #	20.90 #	15.10
Qsp (l/s/km2)	16.0 #	16.2 #	12.7 #	11.0 #	9.9 #	6.9 #	2.9 #	1.9 #	2.2 #	3.8 #	5.6 #	11.6 #	8.4
Lame d'eau (mm)	42 #	40 #	34 #	28 #	26 #	17 #	7 #	5 #	5 #	10 #	14 #	31 #	264

Qsp : débit spécifiques

Écoulements mensuels (naturels) - données calculées sur 54 ans

	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Débits (m3/s)	54.60 #	60.00 #	42.60 #	33.90 #	34.50 #	21.40 #	7.960 #	7.280 #	7.580 #	9.520 #	19.50 #	39.20 #	28.00
Qsp (l/s/km2)	15.6 #	17.2 #	12.2 #	9.7 #	9.9 #	6.1 #	2.3 #	2.1 #	2.2 #	2.7 #	5.6 #	11.2 #	8.0
Lame d'eau (mm)	41 #	43 #	32 #	25 #	26 #	15 #	6 #	5 #	5 #	7 #	14 #	30 #	254

Qsp : débit spécifiques

Figure 5 : Evolution du niveau d'eau du Cher à MONTLUCON (en haut) et à SAINT-AMAND-MONTROND (en bas)

Qualité des eaux souterraines

Le bon état des eaux souterraines est apprécié en fonction de l'état chimique et quantitatif (équilibre entre prélèvements et alimentation de la nappe). La commune de VALLON EN SULLY est située au-dessus de 2 masses d'eaux souterraines :

- Les Alluvions du Cher (Code FRGG109) ;
- Le Massif Central BV Cher (Code FRGG053).

Etat quantitatif :

Au 07/10/2015, l'état quantitatif des deux masses d'eaux citées ci-dessus était qualifié de « Bon ».

Etat chimique :

Le 07/10/2015, l'état chimique des deux masses d'eaux citées ci-dessus était qualifié de « Bon ».

Usage des eaux souterraines

La consultation des services de l'Agence Régionale de Santé indique qu'il y'a 8 captages d'eaux potables (Conde INSEE : 03297 – La Laisse – 8 Puits) présents sur la commune de Vallon en Sully. Les captages sont à environ 1 km du site et celui-ci et au-delà des périmètres de protection éloigné.

La carte ci-dessous représente les limites des périmètres de protection des captages par rapport à l'emplacement du projet.

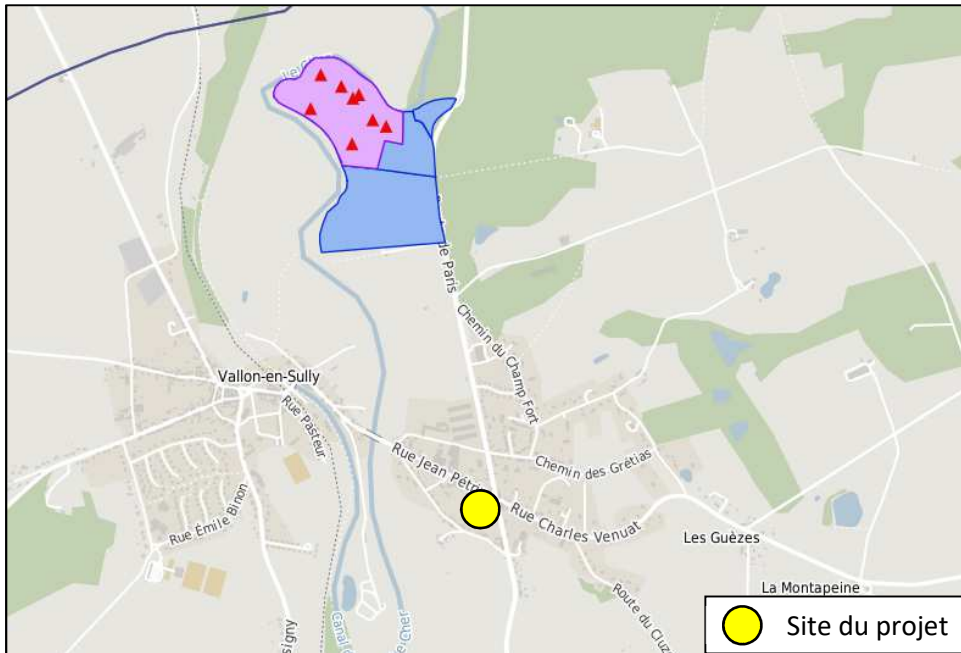


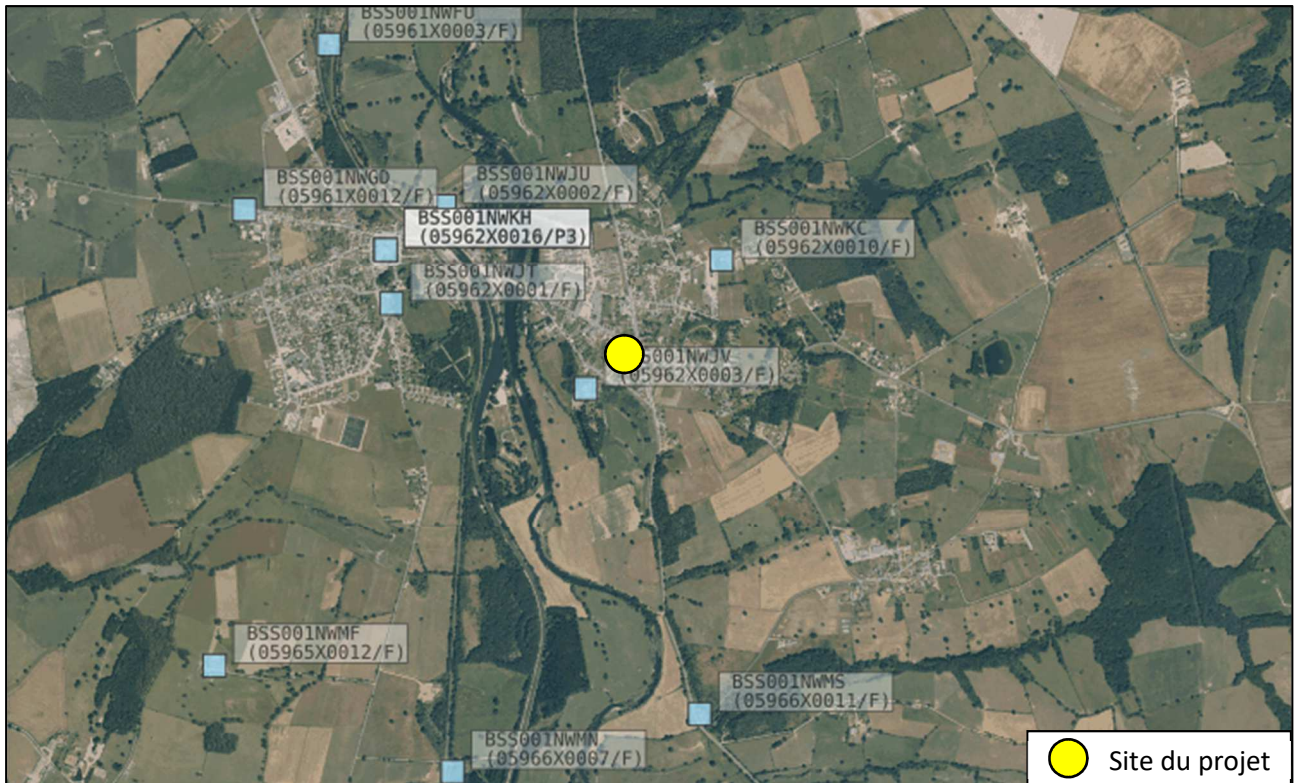
Figure 6 : Périmètres de protection des captages de "La Laisse" à VALLON EN SULLY (Source : atlasanté)

D'autres points d'eau sont également référencés sur la commune via la plateforme INFOTERRE et sont repris dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Caractéristiques des points d'eau aux abords du site

Référence	Nature/usage	Profondeur (m)	Niveau d'eau mesuré par rapport au sol	Localisation par rapport au site
BSS001NWJV	Puits/Eau collective	10,1	6,7 m	170 m
BSS001NWKC	Puits / Eau individuelle	8,85	5,9 m	480 m
BSS001NWJT	Puits / Eau individuelle	6	9,9 m	885 m
BSS001NWKH	La Laisse / Puits n°1 à 8	Entre 5,68 et 6,68	Entre 1,04 m et 1,92 m	985 m
BSS001NWJU	Puits / eau individuelle	2,75	0,7 m	833 m
BSS001NWMS	Puits / Eau collective	11,25	1,3 m	1420 m
BSS001NWKZ	Forage	Non renseigné	Non renseigné	1450 m
BSS001NWGD	Puits / Eau individuelle	8,1	4,1 m	1500 m
BSS001NWJZ	Puits / Eau collective	5,3	0,1 m	1520 m
BSS001NWFU	Puits / Eau individuelle	2,5	2,4 m	1600 m
BSS001NWMF	Puits	7,5	3,1 m	1700 m
BSS001NWMF	Puits	7,5	3,1 m	1900 m

La carte ci-après permet de localiser les points d'eaux par rapport au site.



**Figure 7 : Localisation des points d'eau présents dans la zone d'étude
(source : Infoterre)**

Compte tenu des usages autour du site les eaux souterraines peuvent être considérées comme sensibles. La présence de la station-service peut potentiellement impacter les eaux souterraines en cas d'incident. Des mesures d'évitements seront mises en place.

Alimentation en eau du site

L'alimentation en eau du site est assurée par le réseau de distribution public. Un clapet anti-retour est présent sur l'alimentation générale en eau. Ce clapet permet d'éviter tout retour d'eau potentiellement polluée dans le réseau public.

Utilisation de l'eau

Cf. Cerfa

5.1.2. Matériaux

Sources : Banque de données du Sous-Sol (<http://infoterre.brgm.fr>)

Carte géologique n°600 de Paray-le-Monial au 1/50 000^{ème}

Les parcelles sont positionnées à environ 177 m NGF d'altitude et présente un dénivelé faible avec une pente moyenne de 1% sur le site.

La création de l'Intermarché impliquera la production de peu de déblais car le site parcelle présente un dénivelé faible. Des déchets de démolitions sont à prévoir à cause de la destruction des 3 habitations présentes sur site.

Le site sera un peu remodelé afin de pouvoir implanter les installations.

Le projet est positionné au droit d'une formation géologique correspondant à des Alluvions indifférenciées de la basse terrasse (noté Fy sur le plan ci-dessous).



Figure 8 : Extrait de la carte géologique de VALLON EN SULLY à l'échelle 1/10 000
(Source : BRGM)

Des mesures d'évitement seront mises en place pour limiter les impacts pouvant être dus à l'activité de la station-service. .

5.2. Milieu naturel

5.2.1. Natura 2000

Cf. Cerfa

5.2.2. ZNIEFF

Cf. Cerfa

5.2.3. Arrêté de protection des biotopes

Cf. Cerfa

5.2.4. Zones humides

Cf. Cerfa

5.2.5. Site classé, site inscrit

Cf. Cerfa

5.2.6. Consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes

Cf. Cerfa

Au vu de l'éloignement du site d'implantation du projet avec les différentes zones remarquables et au regard de sa nature, on peut conclure que le projet n'aura pas d'impact sur ces zones.

5.3. Risques

5.3.1. Risques industriels et technologiques

Données BASIAS – BASOL :

Sources : Visualiseur Infoterre du BRGM : <http://infoterre.brgm.fr>

Tableau 2 : Caractéristiques des sites BASIAS présents dans un rayon de 500 m autour du site

Référence	Etablissement	Activité	Distance (m)
AUV0300119	Garage Taytard	Station-Service, garage	150
AUV0300351	Anc. Sablière de la grave	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	210
AUV0300348	Sté SEGFA	Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis	270

Aucun site BASOL n'est recensé au droit, ou dans un rayon de 500 m autour du site.



**Figure 9 : Localisation des sites BASIAS et BASOL
(Source : Infoterre)**

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

Sources : Site internet <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>

D'après la base de données de l'inspection des installations classées, il n'existe aucune installation classée sur la commune de VALLON EN SULLY.

Plan de prévention des risques technologiques (PPRt) :

Cf. Cerfa

5.3.2. Risques naturels

Plan de prévention des risques naturels prévisibles

Cf. Cerfa

Retrait gonflement des argiles

Sources : Portail <http://www.georisques.gouv.fr>

Le site d'étude se situe dans une zone « aléa faible » pour le retrait-gonflements des sols argileux.



**Figure 10 : Carte du risque retrait-gonflements des argiles à l'échelle 1/5000
(Source : Géorisque)**

Risques miniers

Cf. Cerfa

Risque sismique

Cf. Cerfa

5.3.3. Risques sanitaires

Sources : <http://www.georisques.gouv.fr>

Le site situe dans une zone de potentiel radon de niveau 3

Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (massif armoricain, massif central, Guyane française...), certaines formations volcaniques (massif central, Polynésie française, Mayotte...) mais également certains grès et schistes noirs.

Le projet aura peu d'impact concernant les risques.

5.4. Nuisances

5.4.1. *Liées aux trafics*

Le site était précédemment occupé par deux habitations. Le projet vise à l'implantation d'une enseigne Intermarché, ainsi que d'une station essence.

Le projet aura donc un léger impact sur le trafic routier de la zone.

5.4.2. *Liées aux émissions sonores*

Cf. Cerfa

5.4.3. *Liées aux odeurs*

Cf. Cerfa

5.4.4. *Liées aux vibrations*

Cf. Cerfa

5.4.5. *Liées aux émissions lumineuses*

Cf. Cerfa

Au vu des éléments décrits dans le CERFA, les impacts du projet sont qualifiés de faibles.

5.5. Emissions

5.5.1. *Qualité et de l'air et rejets atmosphériques* Cf. Cerfa

5.5.2. *Gestion des eaux pluviales*

Les eaux pluviales du site proviennent des eaux de toiture ainsi que des eaux de ruissellement sur les surfaces imperméabilisées. Les débits d'eaux pluviales ruisselés, issus du ruissellement sur les surfaces nouvellement imperméabilisées, feront l'objet d'une gestion à travers un ouvrage dont le dimensionnement sera validé par le SIVOM de VALLON EN SULLY.

5.5.3. *Effluent : gestion des eaux usées* Cf. Cerfa

5.5.4. *Gestion des déchets* Cf. Cerfa

Les mesures mises en œuvre dans la gestion des déchets, des effluents et des eaux pluviales limitera les impacts du projet.

5.6. Patrimoine / Cadre de vie / Population

5.6.1. *Patrimoine* Monuments historiques

Source : Base mérimée

Plusieurs sites classés comme monuments historiques sont présents dans la commune :

- Eglise Saint-Blaise (1,2 km Ouest)
- Château de la Lande (2,3 km Est)
- Domaine du Château du Creux (3,4 km Nord-Ouest)

ZPPAUP

Source : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/>

Des ZPPAUP et AVAP sont présents dans le département de l'Allier mais aucune n'est présente sur la commune de Vallon en Sully.

5.6.2. *Modifications des activités humaines / Usages du sol*

Le cliché du site le plus ancien est daté de 1950. On constate qu'il était occupé en partie par des habitations, le reste est enherbé.

Le cliché le plus récent est en date de 2013. Le site reste inchangé entre 1950 et 2013. Le site reste inchangé jusqu'à ce jour.



Figure 11 : Photographies aériennes historique du site

5.6.3. Impacts cumulés des projets

Aucun impact n'est cumulé avec d'autres projets existants ou projetés.

6. MESURES ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DESTINÉ À ÉVITER OU RÉDUIRE LES ÉFFETS NÉGATIFS NOTABLES

La confrontation du projet d'aménagement avec l'analyse des enjeux environnementaux révèle que le projet n'a pas d'effet sur les milieux naturels protégés mais peut avoir des effets sur les eaux souterraines car il prévoit la création d'une station-service.

Il engendrera peu de nuisances compte tenu de l'activité qui sera exercée et produira peu d'émission.

De plus l'augmentation des surfaces imperméabilisées pour effet une augmentation des volumes et des débits d'eaux pluviales ruisselants sur le site. Cet impact fera l'objet d'une compensation par la mise en place d'un ouvrage de gestion dont le dimensionnement sera soumis à l'approbation du SIVOM de VALLON EN SULLY.

Durant la phase travaux, une charte « chantier propre » sera mise en place afin notamment d'encadrer les opérations bruyantes et de limiter les émissions polluantes (trafic lié à la livraison des engins de chantiers, des matériaux).

L'intégration urbaine prendra en compte les dispositions en matière d'aspect visuel, d'ornements paysagers et d'accessibilité. Des espaces verts seront conservés et des arbres seront plantés.

Mesures préventives concernant les eaux souterraines

Le risque d'impact sur la nappe est présente du fait de la présence de la station-service. Celle-ci sera créée et équipée de manière à empêcher toute pollution de la nappe ou du milieu naturel conformément à la réglementation en vigueur : cuve double enveloppe avec détecteur de fuite, réseaux étanches, séparateurs d'hydrocarbures avec obturation automatique. Les installations de la station-service seront contrôlées périodiquement conformément à la réglementation des ICPE.

De nombreuses études, dont celles du SETRA (février 2008) et du GRAIE (08/12/2004) et indiquent aujourd'hui que les séparateurs à hydrocarbures ne sont pas à même de traiter les pollutions chroniques issues du ruissellement des eaux pluviales sur les parkings.

Ces études se basent sur de nombreuses analyses indiquant que les concentrations en hydrocarbures en entrée d'ouvrage sont très souvent inférieures à la limite de traitement indiquée par les constructeurs. De plus, les vitesses découlements dans ces ouvrages sont souvent trop importantes pour permettre la décantation des particules polluantes.

Les rendements des séparateurs ont également été jugés très faibles voir négatifs pour certaines périodes pluvieuses (problématiques de relargage). Les conclusions de ces études démontrent donc l'inefficacité de ces systèmes dans le traitement des pollutions chroniques d'eaux pluviales ruisselant sur parkings/voiries. En outre, les mêmes études indiquent que l'entretien et la maintenance opérée sur ces ouvrages génèrent plus de risques de pollution que s'ils étaient absents.

Pour ces raisons, de nombreuses agglomérations remettent aujourd'hui en cause l'implantation des séparateurs pour traiter les eaux pluviales de parkings.

Des demandes sont même expressément formulées pour que ces ouvrages ne soient pas mis en place de manière systématique (cf. Grand Lyon, Le Grand Toulouse, Communauté d'Agglomération GRAND LAC).

Aucun séparateur à hydrocarbures ne sera donc mis en place au droit des parkings. Les eaux pluviales de la station-service seront quant à elles collectées de manière indépendante et prétraitées via un séparateur d'hydrocarbures.

Pollution accidentelle :

Dans l'objectif de prendre en compte une éventuelle pollution accidentelle sur la zone, les ouvrages de rétentions seront équipés d'une vanne de sectionnement en amont.

7. AUTO-ÉVALUATION

En amont du projet de construction d'un Intermarché avec une station-service et un parking situé sur la commune de VALLON EN SULLY, le Maître d'Ouvrage souhaite réaliser un état des lieux environnemental du site afin de mieux maîtriser les enjeux associés.

Selon ses caractéristiques, le site visé est soumis à une procédure cas par cas au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement pour la rubrique 41 « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus ».

Au vu des différents éléments de l'étude :

- Le projet n'est pas concerné par un périmètre de captage des eaux potable ;
- Le projet n'est pas concerné par des risques naturels ou technologiques ;
- Le projet ne se situe pas dans une zone naturelle remarquable ou à proximité d'une zone humide ;
- Le projet n'engendrera pas d'enjeux majeurs en termes d'environnement ;
- Des mesures d'évitement sont d'ores et déjà prévus pour la protection des eaux souterraines ;
- Des mesures de compensations seront réalisées concernant la gestion des eaux pluviales sur site.

Au vu des éléments ci-dessus nous ne pensons pas qu'une évaluation environnementale soit nécessaire.

ANNEXE

- ANNEXE 1 : Photographies aériennes historiques du site
- ANNEXE 2 : Photographies de l'environnement du site

ANNEXE 1

Photographies aériennes historiques du site

1950



1966



1975



1985



1995



2000



2013



ANNEXE 2

Photographies de l'environnement du site
14/02/2019



Site du projet



Vue des habitations présentes au Nord du site



Vue des parcelles du site depuis le Nord direction Sud-Ouest



Vue des parcelles du site depuis le Nord direction Sud-Est



Parcelle Nord du site et habitation



Route de Montluçon depuis le Sud, longeant la bordure Est du site



RACCORDEMENT
DES EP AU RÉSEAU
UNITAIRE EXISTANT

El à créer
distance station
service = 15.60m

ENTREE
STATION SERVICE
& PARKING VL
DEPUIS RN

N° 175509
175509-PC-1TM vallon en sully.dwg
DATE: 12-10-2018
ARCHITECTE: A.F.
DESSINATEUR: V.B.

archi 3A
CORNET - FÉGINÈS - CHEVALLER
39 RUE GEORGES BESSE
63006 LEZ-TOURNAI
TEL: 04 73 92 12 00 - FAX: 04 73 92 26 96
www.archi3a.fr

CE DOCUMENT EST PROPRIÉTÉ D'ARCHI 3A
IL NE PEUT ÊTRE NI DIFFUSÉ NI REPRODUIT SANS AUTORISATION - DROITS D'AUTEUR RÉSERVÉS

RACCORDEMENT
DES EP AU RÉSEAU
UNITAIRE EXISTANT

RACCORDEMENT
DES EP AU RÉSEAU
UNITAIRE EXISTANT

RACCORDEMENT
DES EP AU RÉSEAU
UNITAIRE EXISTANT